

PROCES VERBAL Conseil d'administration du mardi 28 septembre 2021

Le Conseil d'Administration (CA) du collège Denecourt de BOIS LE ROI s'est réuni le mardi 28 septembre 2021 en salle de réunion sur convocation de sa Présidente en date du 15 septembre 2021.

Annexe 1 : convocation et proposition de l'ordre du jour du CA.
Annexe 2 : feuille de présence et d'émargement

Madame MENDES, Principale du collège, assurant la présidence, constate que le conseil, composé de 23 membres, réunit 18 présents.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par la Présidente à 18h10.

1- Nomination du secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Louise-Marie Bodeau, représentante des parents d'élèves

2- Approbation de l'ordre du jour (changement réglementaire)

Madame la Principale informe que dorénavant les ordres de jour ne doivent plus être approuvés en réunion. Un ordre du jour modifié a été préparé et envoyé aux membres du CA. Madame Bodeau indique que les parents n'ont pas reçu l'ordre du jour modifié.


3- Approbation du compte-rendu du CA du 08 juin 2021

Madame la Principale soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 23 juin 2020.

Nombre de membres		Suffrages	
Présents en début de séance :	18	Pour l'adoption :	17
Votants :	18	Contre l'adoption :	0
		Abstention	1

I – Questions budgétaires et de gestion

4- Vote des contrats divers (2eme ascenseur,...)



I. Question budgétaires et de gestion

4. Vote des contrats (2^{ème} ascenseur)

Suite aux travaux d'accessibilité du collège entrepris par le Conseil Départemental, l'ascenseur Intérieur a été renouvelé.

Comme pour l'ascenseur mis en place en aout 2020, il s'agit du prestataire

OLEOLIFT pour un montant annuel de **1 740,00 € TTC**
ainsi qu'un abonnement d'une carte SIM : **172,80 €** annuel


Montant total : 1 912,80 TTC

Le présent contrat est conclu pour une durée de 12 mois à compter du **01 sept 2021**
Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la signature de ce contrat de maintenance.

Madame la Principale soumet au vote le contrat de maintenance du deuxième ascenseur, mis en place dans le cadre des travaux du collège. L'entreprise de maintenance est OLEOLIFT, société qui a installé l'ascenseur et il est obligatoire de signer la maintenance avec cette société pour la première année suivant la mise en service. Le coût s'élève à 1.912,80 euros.

Nombre de membres		Suffrages	
Présents en début de séance :	18	Pour l'adoption :	18
Votants :	18	Contre l'adoption :	0
		Abstention	0

5- Attribution des logements de fonction



I. Question budgétaires et de gestion

5. Attribution des logements de fonction

3 logements sont concédés par nécessité absolue de service.

Fonction de l'occupant	Type & Superficie	Affectation
Principale	F7 - 177 m2	Attribuée par nécessité absolue de service – Poste logé
Adjoint Gestionnaire	F3 - 84 m2	Attribuée par nécessité absolue de service Mme Badiane (nov 2021)
Gardien	F3 - 60 m2	Attribuée par nécessité absolue de service – Poste non logé par dérogation de loger de 2016 COP Mme Mathieu (sept 2021) 658,75 euros + 127,13 euros de charge = 785,88 euros

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur l'affectation des logements mis à la disposition de l'établissement

Madame la Principale donne la liste des logements de fonction et de leurs occupants. Madame Mendes occupe un logement classé NAS (nécessité absolue de service), Madame Badiane (gestionnaire adjointe) occupera un logement classé NAS, Mme Mathieu (conseillère principale d'éducation) occupera le troisième logement grâce à une COP (convention d'occupation précaire) étant donné que son poste ne bénéficie pas d'un logement de fonction. Le loyer de la COP rentre dans les recettes du collège.

Nombre de membres		Suffrages	
Présents en début de séance :	18	Pour l'adoption :	18
Votants :	18	Contre l'adoption :	0
		Abstention	0

6- Vote Budgets

I. Question budgétaires et de gestion
6. Vote des budgets

- **Stage Plein air (toutes les classes de 5^{ème}): Devis UCPA**
 30 sept et 01 oct 2021: 5^{ème} 1/3/6
 04 oct et 05 oct 2021: 5^{ème} 2/4/5
- **Voyage à Hourtin: Budget**
- **Sortie Mallarmé: budget**

- **Stage plein-air**

Un stage plein air est prévu à l'UCPA de Bois Le Roi pour l'ensemble des 5eme. Le coût total est de 4.320 euros, qui sont pris en charge par les 4 communes (Bois le Roi, Chartrettes, La Rochette et Samoïs) au prorata du nombre d'élèves de la commune. Les jours de stage sont les suivants : 30/09 et 01/10 pour les classes de 51,53 et 56 ; 04/10 et 05/10 pour les classes de 52, 54 et 55.

Nombre de membres		Suffrages	
Présents en début de séance :	18	Pour l'adoption :	18
Votants :	18	Contre l'adoption :	0
		Abstention	0

- **Stage Voile et Environnement UCPA à Hourtin**

Le centre UCPA de l'Aber Wrac'h ayant fermé, le stage Voile et Environnement pour le niveau de 6eme se tiendra dans le centre UCPA d'Hourtin les semaines du 15 au 20 mai 2022, et du 12 au 17 juin 2022. Le Budget total est de 77k euros, chaque famille participera au maximum pour 440 euros par enfant, le FSE participe à hauteur de 35 euros par élève, le collège supporte la part accompagnateur à hauteur de 4k euros.

Madame Glowacki indique que la mairie, le CCAS et le FSE participeront pour les familles qui ne souhaitent pas envoyer leurs enfants en raison de difficultés financières.

Les représentants des parents d'élèves sont contents que ce stage pour les 6eme puisse être organisé alors qu'il n'a pu avoir lieu pendant 2 ans en raison de la pandémie.

Nombre de membres		Suffrages	
Présents en début de séance :	18	Pour l'adoption :	18
Votants :	18	Contre l'adoption :	0
		Abstention	0

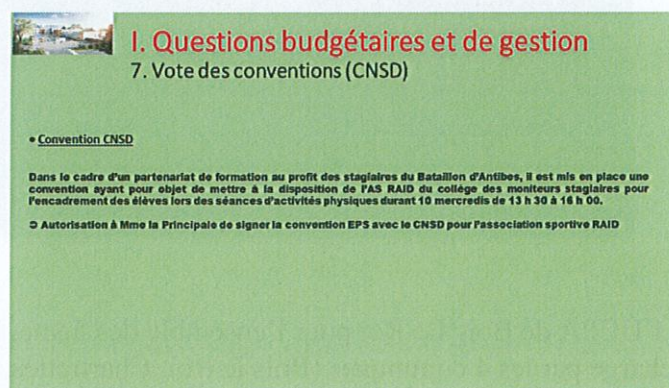
- Sortie au Musée Mollarmé

Madame Montarnal organise cette sortie pour les élèves de 3eme1. Le coût est de 160 euros et chaque famille devra participer à hauteur de 2,53 euros. Le collège finance la part accompagnateur.

Nombre de membres		Suffrages	
Présents en début de séance :	18	Pour l'adoption :	18
Votants :	18	Contre l'adoption :	0
		Abstention	0

7 – Vote des conventions :

- CNSD



Dans le cadre d'un partenariat de formation au profit des stagiaires du Bataillon d'Antibes, il est mis en place une convention ayant pour objet de mettre à la disposition de l'AS RAID du collège des moniteurs stagiaires pour l'encadrement des élèves lors des séances d'activités physiques durant 10 mercredis de 13h30 à 16h00.

Madame Glowacki présente cette convention et indique que cette activité rencontre un grand succès avec 70 licenciés pour l'année 2021-2022. La présence des stagiaires permet de préparer des séances en petits groupes. Madame Glowacki pense que 4 à 5 stagiaires seront présents cette année.

Mme la Principale sollicite l'autorisation de signer la convention EPS avec le CNSD pour l'association sportive RAID.

Nombre de membres		Suffrages	
Présents en début de séance :	18	Pour l'adoption :	18
Votants :	18	Contre l'adoption :	0
		Abstention	0

- Madame Mendes indique que deux conventions devaient être présentées également au vote (piscine et UCPA) mais qu'elles n'ont pas encore été reçues. Elles seront votées dans un prochain CA.

8 – Admission en non-valeur

I. Questions budgétaires et de gestion
8. Vote créances contentieuses/admission non valeur

CRÉANCES contentieuses : 8237,33 euros

Admission non valeur : Montant 1316,20 (à voter)
 Pour le collège Denecourt, procès verbal de carence pour des dossiers confiés à un huissier de justice.

Après accord du conseil d'administration sur l'admission en non valeur de ces créances, l'ordonnateur mandate alors sur le budget de l'établissement, après éventuellement prélèvement sur fonds de roulement, le montant des créances admises en non valeur.

Dossiers	
R	297,03 euros
K	35,62 euros
B	7,66 euros
E	943,71 euros
J	32,18 euros

DBM pour vote : Prélèvement sur fond de roulement : 1316,20 euros

Le montant des créances contentieuses s'élève à 8.237,33 euros. Madame la Principale indique que ces créances ont été présentées en CA en 2020, et sont issues de créances de demi-pensions dont les plus anciennes datent de 2014.

Les créances ont été confiées à un huissier de justice, lequel a dressé un procès-verbal de carence pour certaines d'entre elles pour un montant de 1.316,20 euros.

La détail des dossiers est présenté dans le tableau suivant :

Dossiers	
R	297,03 euros
K	35,62 euros
B	7,66 euros
E	943,71 euros
J	32,18 euros

Madame Mendes demande à ce que ces créances soient en conséquence admises en non-valeurs pour un montant de 1.316,20 euros.

Vote pour admission en non-valeur pour 1.316,20 euros :

Nombre de membres		Suffrages	
Présents en début de séance :	18	Pour l'adoption :	18
Votants :	18	Contre l'adoption :	0
		Abstention	0

Après accord du conseil d'administration sur l'admission en non-valeur de ces créances, l'ordonnateur mandate alors sur le budget de l'établissement, après éventuellement prélèvement sur fonds de roulement, le montant des créances admises en non-valeur.

DBM pour vote : Prélèvement sur fonds de roulement : 1316,20 euros

Nombre de membres		Suffrages	
Présents en début de séance :	18	Pour l'adoption :	18
Votants :	18	Contre l'adoption :	0
		Abstention	0

9 – Vote des Tarifs des Dégradations



I. Questions budgétaires et de gestion
9. Vote tarifs dégradation

Dans le cadre de la dégradation des manuels scolaires, des pertes de carnets de correspondance et de clés utilisés par les élèves présentant une situation d'handicap temporaire, des tarifs sont définis pour apporter réparation

Dégradations ou pertes	Montant
Dégradations d'un manuel scolaire	12,00 €
Perte d'un manuel scolaire, d'un livre du CDI ou autre matériel utilisé par l'élève	En fonction de son coût d'achat
Perte d'un carnet de correspondance	5,00 €
Dégradation ou perte de carte de restauration	4,00 €

10. Prélèvement sur fond de roulement : 1500 euros (PROJET RAID)

Dans le cadre de la dégradation des manuels scolaires, des pertes de carnets de correspondance et de clés utilisés par les élèves présentant une situation de handicap temporaire, des tarifs sont définis pour apporter réparation

Dégradations ou pertes	Montant
Dégradations d'un manuel scolaire	12,00 €
Perte d'un manuel scolaire, d'un livre du CDI ou autre matériel utilisé par l'élève	En fonction de son coût d'achat
Perte d'un carnet de correspondance	5,00 €
Dégradation ou perte de carte de restauration	4,00 €

Au sujet des cartes de restauration, Monsieur Vitrant demande pourquoi les cartes de cantine sont conservées au collège et remises aux élèves uniquement à l'entrée de la demi-pension ?

Madame Mendes explique les différentes raisons à cette nouvelle procédure :

- Madame Mathieu souhaitait ne pas devoir punir les élèves pour des oublis de cartes (jusqu'à 50 oublis de cartes par services en juin 2021),
- Les cartes sont préservées, alors qu'elles pouvaient être très abimées précédemment,
- Le passage des élèves à la demi-pension est suivi et permet de s'assurer que les enfants déjeunent.

Vote sur les tarifs des dégradations :

Nombre de membres		Suffrages	
Présents en début de séance :	18	Pour l'adoption :	18
Votants :	18	Contre l'adoption :	0
		Abstention	0

10- Projet RAID :

Madame Glowacki explique que l'objectif de ce projet est d'acquérir des vélos afin de pouvoir les prêter aux élèves dans le cadre de l'AS Raid. L'AS finance l'acquisition de 3 vélos et le collège finance l'acquisition de 5 vélos. Dans le cadre de cette acquisition du collège, Madame Mendes demande de prélever 1.500 euros sur le fonds de roulement.

Madame Glowacki indique que ces vélos serviront aussi aux exercices de sécurité routière et de "savoir rouler".

Madame Bodeau demande si les parents peuvent aussi faire don au collège de vélos devenus trop petits pour leurs enfants. Madame Glowacki répond favorablement mais il sera nécessaire au préalable de vérifier l'état du vélo.

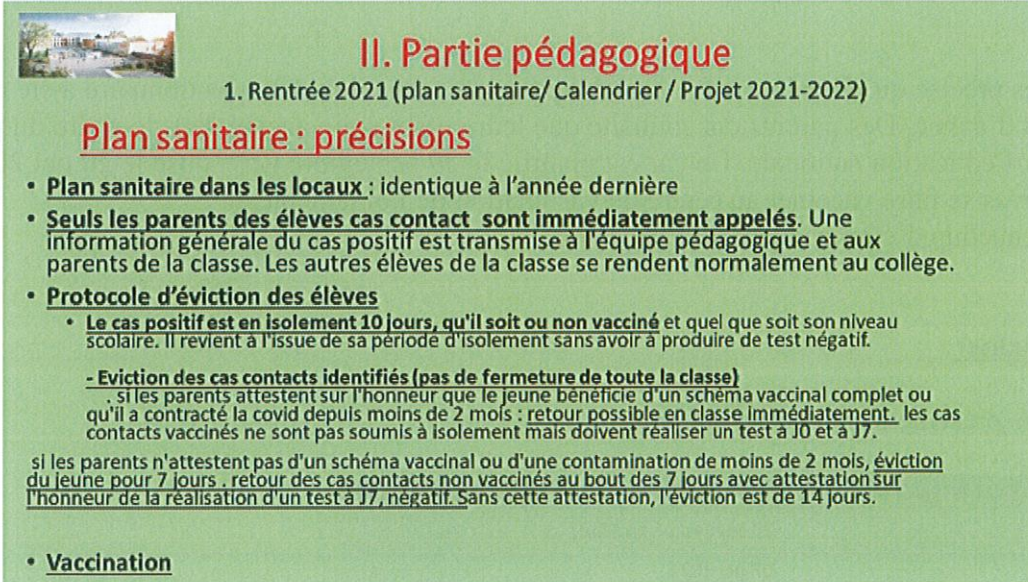
Vote pour le prélèvement sur le fonds de roulement :

Nombre de membres		Suffrages	
Présents en début de séance :	18	Pour l'adoption :	18
Votants :	18	Contre l'adoption :	0
		Abstention	0

II – Questions pédagogiques et réglementaires

1 – Rentrée 2021 (plan sanitaire/calendrier/projet 2020-2021...)

- Plan sanitaire : Précisions



II. Partie pédagogique

1. Rentrée 2021 (plan sanitaire/ Calendrier / Projet 2021-2022)

Plan sanitaire : précisions

- **Plan sanitaire dans les locaux** : identique à l'année dernière
- **Seuls les parents des élèves cas contact sont immédiatement appelés.** Une information générale du cas positif est transmise à l'équipe pédagogique et aux parents de la classe. Les autres élèves de la classe se rendent normalement au collège.
- **Protocole d'éviction des élèves**
 - **Le cas positif est en isolement 10 jours, qu'il soit ou non vacciné** et quel que soit son niveau scolaire. Il revient à l'issue de sa période d'isolement sans avoir à produire de test négatif.
 - **Eviction des cas contacts identifiés (pas de fermeture de toute la classe)**
 - si les parents attestent sur l'honneur que le jeune bénéficie d'un schéma vaccinal complet ou qu'il a contracté la covid depuis moins de 2 mois : **retour possible en classe immédiatement.** les cas contacts vaccinés ne sont pas soumis à isolement mais doivent réaliser un test à J0 et à J7.
 - si les parents n'attestent pas d'un schéma vaccinal ou d'une contamination de moins de 2 mois, **éviction du jeune pour 7 jours . retour des cas contacts non vaccinés au bout des 7 jours avec attestation sur l'honneur de la réalisation d'un test à J7, négatif.** Sans cette attestation, l'éviction est de 14 jours.
- **Vaccination**

Madame Mendes présente les points suivants :

- **Plan sanitaire dans les locaux** : identique à l'année dernière. Il faut préciser les éléments suivants :
 - Le collège a installé des distributeurs de gel hydro-alcooliques supplémentaires,
 - Les professeurs ont à disposition dans les salles du désinfectant pour les tables, des microfibrilles destinées aux surfaces, du désinfectant pour les mains,
 - Les élèves ne portent plus le masque à l'extérieur,
 - La cour n'est plus séparée par niveau avec de la rubalise ; un brassage peut donc se faire dehors.

Concernant la cour, les élèves ne peuvent profiter de l'ensemble de la cour. Madame Glowacki dit que c'est dommage d'avoir une si grande cour et ne de pouvoir en profiter pleinement. Madame Mendes indique que le nombre de surveillants est insuffisant pour surveiller correctement toute la cour étant donné qu'elle comprend de nombreux recoins et elle privilégie la sécurité sur le confort.

Le nombre d'assistants d'éducation (AED) pour l'établissement est de 4,75 dont 0,75 supplémentaire cette année.

- Procédure si Cas de Covid dans une classe : Seuls les parents des élèves cas contact sont immédiatement appelés. Une information générale du cas positif est transmise à l'équipe pédagogique et aux parents de la classe. Les autres élèves de la classe se rendent normalement au collège.
- Protocole d'éviction des élèves
- Le cas positif est en isolement 10 jours, qu'il soit ou non vacciné et quel que soit la classe. Il revient à l'issue de sa période d'isolement sans avoir à produire de test négatif.
 - Éviction des cas contacts identifiés (pas de fermeture de toute la classe) :
 - Si les parents attestent sur l'honneur que le jeune bénéficie d'un schéma vaccinal complet ou qu'il a contracté la covid depuis moins de 2 mois : retour possible en classe immédiatement ; les cas contacts vaccinés ne sont pas soumis à isolement mais doivent réaliser un test à J0 et à J7.
 - Si les parents n'attestent pas d'un schéma vaccinal ou d'une contamination de moins de 2 mois, éviction du jeune pour 7 jours. Retour des cas contacts non vaccinés au bout des 7 jours avec attestation sur l'honneur de la réalisation d'un test à J7, négatif. Sans cette attestation, l'éviction est de 14 jours.
- Vaccination

Madame Mendes précise qu'elle n'a aucune autorité pour la vaccination. Un questionnaire a été remis aux parents en début d'année. Des parents ont souhaité que leur enfant soit vacciné dans le cadre du protocole mis en place par l'éducation nationale. Un car est planifié le 29 septembre (2^{ème} dose le 20 oct 2021) pour emmener les élèves se faire vacciner au centre de vaccination de Fontainebleau.

Il semble que beaucoup d'élèves soient déjà vaccinés.

- Calendrier

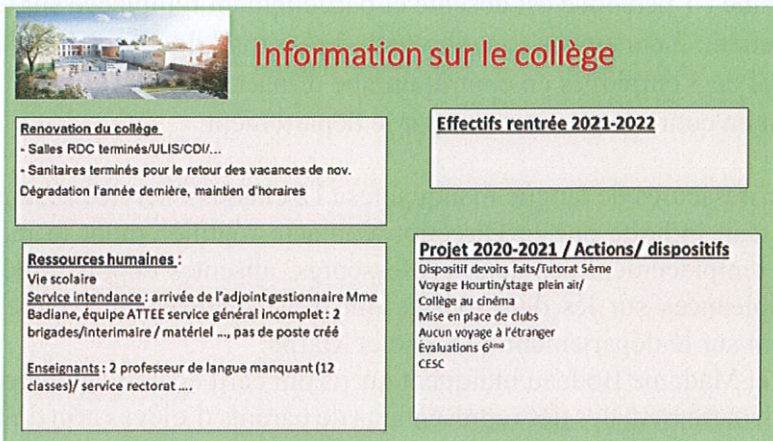
Madame Mendes présente le calendrier suivant :

Evènements sept /oct 2021	
Evaluations 6ème	20 sept au 01 oct 2021
Exercice incendie	07 oct 2021
Elections parents/ Délégués/ CVC	08 oct , oct nov 2021
Formation ENT77	13 et 20 sept
Rencontre parents / professeurs principaux	16 sept et 21 sept
Stage Plein air 5 ^{ème}	30 sept/ 05 oct
Cross du collège	20 oct
Formation ASSEC	21 oct

L'évaluation des 6eme se tient cette semaine et la restitution sera faite individuellement auprès des parents lors de la remise des bulletins du 1er trimestre.

Formation ASSEC (assistant sécurité) : Madame Salhi demande si les élèves sont formés à la manipulation des extincteurs. Madame Chantoiseau répond que non. Il existe une formation qui peut être suivie par les adultes et dure une journée.

– Information sur le collège



Information sur le collège

Renovation du collège.
 - Salles RDC terminés/ULIS/CDI/...
 - Sanitaires terminés pour le retour des vacances de nov.
 Dégradation l'année dernière, maintien d'horaires

Effectifs rentrée 2021-2022

Ressources humaines :
 Vie scolaire
 Service intendance : arrivée de l'adjoint gestionnaire Mme Badiane, équipe ATTEE service général incomplet : 2 brigades/interimaire / matériel ..., pas de poste créé
 Enseignants : 2 professeur de langue manquant (12 classes)/ service rectorat

Projet 2020-2021 / Actions/ dispositifs
 Dispositif devoirs faits/Tutorat Sème
 Voyage Hourtin/Stage plein air/
 Collège au cinéma
 Mise en place de clubs
 Aucun voyage à l'étranger
 Evaluations 6^{ème}
 CESC

Rénovation du collège

- les salles du RDC sont terminées/ULIS/CDI/...(aménagement du CDI le 13 et 14 oct 2021)
- les sanitaires devraient être terminés pour le retour des vacances de novembre.

Madame Bodeau demande comment est organisé l'usage des toilettes et quel est leur état. Madame Chantoiseau répond que les toilettes sont dégradées, 2 portes (sur un total de 5 toilettes) manquent chez les garçons depuis l'année dernière et n'ont pas été remplacées, les toilettes des filles sont plus sales cette année que l'année dernière.

Concernant les horaires, Madame Mathieu indique que les toilettes ne sont ouvertes qu'à certaines heures pour limiter les dégradations, mais les élèves peuvent demander à tout moment à l'équipe de la vie scolaire d'ouvrir les toilettes en cas de nécessité.

Effectifs

niveau	nombre de classes	nombre d'élèves
6eme	6	157
5eme	6	154
4eme	5	131
3eme	4	108
	21	550

Ressources humaines

Madame Mendes présente la situation :

- Vie scolaire : arrivée de Madame Mathieu en tant de CPE, et gain de 0,75 AED supplémentaire cette année

- Service intendance :

Arrivée de l'adjoint gestionnaire Mme Badiane : le contrat de Madame Badiane se termine fin mars, date de nomination éventuelle d'une autre personne. En effet les recrutements pour les adjoints gestionnaires ont lieu en septembre et en mars.

- Équipe ATTEE (adjoint technique territorial des établissements d'enseignement) service général incomplet : 2 brigades/intérimaire / matériel ..., pas de poste créé. Des absences ne sont pas remplacées totalement et les intérimaires de remplacement peuvent aussi être absents. Il n'y a eu aucune création de poste malgré l'agrandissement du collège et l'augmentation des effectifs. Madame Mendes souhaiterait d'abord que l'équipe puisse être stable et au complet.

Personnels de cuisine : 1 personne est absente et partiellement remplacée sur un total 3 titulaires

Personnels d'entretien : 2 personnes sont absentes sur un total de 3 titulaires et 1 personne est absente sur un total de 3 employés en contrat unique d'insertion (CUI)

3 intérimaires sont en cours de recrutement par le département.

- Enseignants : 2 professeures de langue manquantes (12 classes)/ service rectorat

Madame Chantoiseau indique que la Direction contacte régulièrement le rectorat et l'inspecteur d'anglais pour le remplacement des deux professeures, absentes depuis le début de l'année. Les demandes de suppléances sur les deux postes ont été effectuées. Il s'avère que les professeurs d'anglais manquent sur le département de Seine et Marne.

Monsieur Vitrant et Madame Bodeau indiquent qu'ils ont écrit également au rectorat et ont contacté leurs fédérations départementales des représentants de parents d'élèves afin d'appuyer les demandes de la Direction. Madame Mendes a été mise en copie du courrier envoyé au Rectorat.

Madame Bodeau demande s'il serait possible d'indiquer aux élèves des sites internet, des ouvrages sur lesquels les élèves pourraient travailler en autonomie en attendant la nomination de remplaçants.

Madame Perrin Durand indique qu'elle va indiquer aux parents et aux élèves des sites qui peuvent leur être utiles, notamment des padlets.

Madame Mendes confirme qu'il n'y a pas moyen de mutualiser les enseignements d'anglais avec Mmes Cheutin et Bélières faute de disponibilité de ces mêmes enseignantes.

Mme Mendes oriente éventuellement les élèves sur EsiDoc.

A ce jour, Mme Mendes a proposé à Mme Nicolas, professeur de français sans affectation et rattachée au collège, de revoir les bases du français sur les heures d'anglais non pourvues.

Projet 2021-2022 / Actions/ dispositifs

Dispositif devoirs faits/Tutorat 5^{ème} :

Le dispositif devoirs faits a évolué cette année :

- Tous les élèves ont assisté à une présentation,
- Les heures de devoirs faits sont indiquées dans l'emploi du temps sauf pour les 4eme1 (ceux qui souhaitent le suivre pourront le faire),
- Un enseignant de la classe accompagne les élèves pendant l'année.
- Pour les 3ème, un dispositif spécifique sera mis en place pour la préparation à l'oral du brevet,
- Un tutorat spécifique est mis en place pour les 5eme suite à la crise sanitaire de 2020-2021. Ce tutorat permettra d'accompagner des élèves qui ont été identifiés afin de les aider.

Voyage Hourtin/stage plein air/ : ces sujets ont été abordés précédemment dans le conseil

Collège au cinéma : Ce projet concerne 2 classes de 6eme. Il est piloté par Mmes Bardel, Denis-Léon et Perrin-Durand. Il comprend 3 séances de cinéma et la production finale d'une œuvre autour de la photo et la liberté du corps.

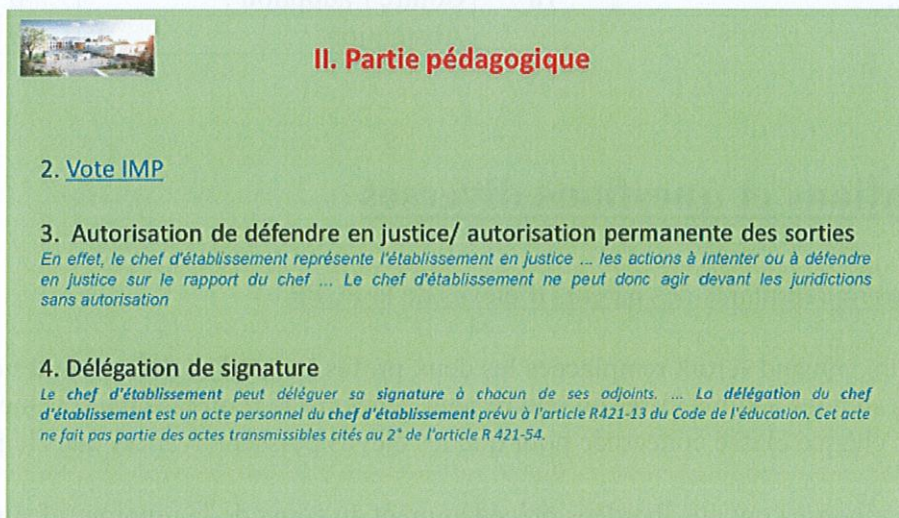
Mise en place de clubs : des clubs sont mis en place sur la pause méridienne à la suite des propositions d'enseignants. Les clubs couvrent les thèmes suivants : mathématiques, mythologie, improvisation, théâtre, radio. La durée est de 45 minutes à partir de 12h15 ou 13h15. Deux forums sont organisés cette semaine afin de présenter ces clubs aux élèves.

Aucun voyage à l'étranger : Madame Mendes indique que cette décision est liée à la crise sanitaire. Monsieur Cochet a proposé un voyage et celui-ci a été refusé par la Direction les délais étant trop courts. Madame Mendes dit que Monsieur Cochet peut faire une nouvelle proposition pour le printemps. Madame Bodeau dit que les voyages linguistiques sont importants et que le rectorat a indiqué aux fédérations de parents d'élèves que les voyages n'étaient pas interdits à conditions qu'ils soient couverts par des assurances garantissant le remboursement aux parents en cas d'annulation pour raison sanitaire. Madame Mendes dit qu'elle n'a pas reçu de propositions de la part des professeurs d'anglais. Madame Glowacki répond que Madame Mendes avait déjà dit l'année dernière qu'il n'y aurait pas de voyages, n'encourageant pas ainsi les propositions.

Évaluations 6^{ème} : Ce point a été traité précédemment lors de la réunion.

CESC : Madame Chantoiseau indique que les actions seront tournées vers les formations contre le harcèlement pour les 6eme et 5eme et la sécurité pour les 3eme.

Madame Bodeau indique qu'elle n'a pas de trace qu'une réunion se soit tenue l'année dernière pour le CESC. Madame Chantoiseau répond qu'une réunion sera planifiée à la rentrée des vacances de novembre. Une conférence sur le harcèlement à destination des parents le soir devrait être proposée cette année.



II. Partie pédagogique

2. Vote IMP

3. **Autorisation de défendre en justice/ autorisation permanente des sorties**
En effet, le chef d'établissement représente l'établissement en justice ... les actions à intenter ou à défendre en justice sur le rapport du chef ... Le chef d'établissement ne peut donc agir devant les juridictions sans autorisation

4. **Délégation de signature**
Le chef d'établissement peut déléguer sa signature à chacun de ses adjoints. ... La délégation du chef d'établissement est un acte personnel du chef d'établissement prévu à l'article R421-13 du Code de l'éducation. Cet acte ne fait pas partie des actes transmissibles cités au 2° de l'article R 421-54.

2- Vote des IMP (indemnités de missions particulières)

Le collège dispose de 9 IMP dont certaines sont fléchées.

Il reste un solde de 2 IMP qui seront basculées sur les Heures Supplémentaires. Les professeurs demandent s'il est certain que ce solde ne sera pas perdu pour les prochaines années. Madame Mendes répond que ces IMP ne seront pas perdues.

Vote :

Nombre de membres		Suffrages	
Présents en début de séance :	18	Pour l'adoption :	18
Votants :	18	Contre l'adoption :	0
		Abstention	0

3.1 – Autorisation de défendre en justice

Madame Mendes indique que le chef d'établissement représente l'établissement en justice. Le chef d'établissement ne peut donc agir devant les juridictions sans autorisation.

Nombre de membres		Suffrages	
Présents en début de séance :	18	Pour l'adoption :	18
Votants :	18	Contre l'adoption :	0
		Abstention	0

3.2 – Autorisation permanente des sorties sur le territoire communal

Nombre de membres		Suffrages	
Présents en début de séance :	18	Pour l'adoption :	18
Votants :	18	Contre l'adoption :	0
		Abstention	0

4 - Délégation de signatures

Nombre de membres		Suffrages	
Présents en début de séance :	18	Pour l'adoption :	18
Votants :	18	Contre l'adoption :	0
		Abstention	0

III – Informations et questions diverses

Questions des représentants des parents d'élèves de la FCPE

-Absences Professeurs : Quand seront remplacées les deux professeures d'anglais absentes depuis le début de l'année ? Quelles sont les actions mises en œuvre pour accélérer le remplacement ? Que peut-on mettre en place dans chaque classe concernée pour que les élèves puissent avancer dans le programme malgré tout ?

Cette question et les réponses ont été abordées précédemment au cours de la réunion (cf supra - II question pédagogiques et réglementaires – informations sur le collège)

- Absence Adjoint gestionnaire : quand sera nommé l'adjoint gestionnaire ?

Cette question et les réponses ont été abordées précédemment au cours de la réunion (cf supra - II question pédagogiques et réglementaires – informations sur le collège)

- Personnel d'entretien : De nouveaux postes ont-ils été créés cette année suite à l'agrandissement du collège et au nombre croissant d'élèves ? Des absences sont-elles à déplorer en ce début d'année ?

Cette question et les réponses ont été abordées précédemment au cours de la réunion (cf supra - II question pédagogiques et réglementaires – informations sur le collège)

- Voyages : Quels sont les sorties et voyages scolaires prévus cette année, en particulier les voyages linguistiques qui n'ont pas eu lieu depuis 2 années maintenant ?

Cette question et les réponses ont été abordées précédemment au cours de la réunion (cf supra - II question pédagogiques et réglementaires – informations sur le collège)

- Sanitaires : Quelles sont les règles d'accès aux toilettes ? Quel est l'état des toilettes ? A quelle date seront terminés les travaux de rénovation des sanitaires définitifs ?

Cette question et les réponses ont été abordées précédemment au cours de la réunion (cf supra - II question pédagogiques et réglementaires – informations sur le collège)

- Harcèlement : quelles sont les actions prévues cette année par niveau afin de lutter contre le harcèlement au collège ?

Cette question et les réponses ont été abordées précédemment au cours de la réunion (cf supra - II question pédagogiques et réglementaires – informations sur le collège)

Questions des représentants des parents d'élèves de la PEEP

Quel est l'état actuel des sanitaires à disposition des collégiens ? Il semble que les sanitaires soient victimes de nombreuses dégradations.

Cette question et les réponses ont été abordées précédemment au cours de la réunion (cf supra - II question pédagogiques et réglementaires – informations sur le collège)

Quel est le statut du remplacement des 2 enseignants d'anglais (Mme Pronier et Mme Camuzard) ? N'y t'il pas possibilité de proposer certains cours ou exercices de Mmes Cheutin ou Bélières lors des heures de permanence faute de cours d'anglais ?

Cette question et les réponses ont été abordées précédemment au cours de la réunion (cf supra - II question pédagogiques et réglementaires – informations sur le collège)

Pouvez-vous nous faire un bilan des classes fermées pour cause de cas positifs au Covid ? Est-ce que des campagnes de test ou de vaccination seront proposées au sein du collège ?

Cette question et les réponses ont été abordées précédemment au cours de la réunion (cf supra - II question pédagogiques et réglementaires – Plan sanitaire)

Est-ce que des sorties et/ou voyages en France ou à l'étranger sont prévus cette année ?

Les parents aspirent à ce que les traditionnels voyages proposés par le collège reprennent (Aber Wrach, Allemagne...)

Cette question et les réponses ont été abordées précédemment au cours de la réunion (cf supra - II question pédagogiques et réglementaires – informations sur le collège)

Prochains conseils d'administration :

Madame Mendes informe des dates fixées par la Direction pour les prochaines réunions de Conseil d'administration, qui sont les suivantes :

- Jeudi 21 oct 2021 : 18H (installation des personnels dans les instances pour l'année 2021-2022)
- Mardi 23 nov 2021 : 18H Budget
- Lundi 14 février 2022 : 18H à préciser
- Jeudi 24 mars 2022 : 18H à préciser

Madame Bodeau demande s'il est possible de décaler l'heure de démarrage des réunions afin que les parents puissent y participer en rentrant du travail. Madame Mendes dit qu'il faut tenir compte des contraintes horaires des représentants du personnel et des professeurs et qu'il est envisageable de décaler l'horaire une fois sur deux à 18h30 mais que cela impliquerait d'avancer l'heure à 17h30 une fois sur deux.

Madame Bodeau répond que 17h30 est très compliqué pour les parents et que les horaires et les jours de réunions devraient être définis conjointement de façon à ce que les parents puissent assister aux réunions. Elle précise que les réunions commençaient dans les années précédentes à 18h30.

Madame la Principale lève la séance à 20h45

La Présidente

La secrétaire de séance

Béatrice MENDES



Mme BODEAU

